

Paris, le 19 octobre 2021

De la communication et du vernis démocratique, jusqu'au grotesque

La justice est depuis longtemps le siège d'un champ de bataille sur lequel s'affrontent les opportunistes de tous bords, y compris de la majorité, livrant leurs punchlines politiciennes hors de tout rapport avec la réalité de son fonctionnement : l'organisation des états généraux de la Justice constitue bien l'acmé de cette instrumentalisation. Ou comment, pour le pouvoir, faire semblant d'écouter « démocratiquement » en poursuivant exactement sa visée propre et en se gardant bien de partir du réel.

Alors que le grand démantèlement du service public de la justice atteint son paroxysme, et que la place de l'institution dans les équilibres démocratiques est attaquée par ceux-là même qui devraient garantir son indépendance, il était nécessaire d'organiser cette grande consultation, nous dit le président de la République, pour renouer enfin le lien entre les citoyens et leur justice, et écouter ce qu'ils ont à nous dire.

Ecouter :

- en refusant de livrer la moindre information sur la méthodologie de ces états généraux - on ne parle même pas de les associer - aux organisations représentatives des personnels de justice et aux associations oeuvrant pour les justiciables et la défense des droits ;
- en invitant la presse trois jours avant et en lui dictant le calendrier des « révélations » sur cet « événement », événement qui constitue ni plus ni moins qu'une communication verticale du président de la République sur la justice, agrémentée par la présence-caution du « citoyen témoin » ;
- en prévoyant un comité, des groupes thématiques et une plateforme de consultation en ligne, sans que les participants des groupes et comité soient eux-mêmes en mesure de dire comment le travail va s'articuler, ce qui permettra *in fine* de faire dire à cette consultation ce que l'on souhaite entendre ;
- en donnant en tout et pour tout quatre mois pour réaliser un travail présenté comme une véritable refonte de la Justice.

Les questionnaires en ligne à destination des citoyens et professionnels de justice révélés hier - dont le contenu paraît de prime abord parodique - ne comportent que des questions fermées et biaisées sur les points intéressant l'actuel gouvernement. Leur examen et le discours prononcé par Emmanuel Macron hier après-midi dessinent la pensée du candidat à l'élection présidentielle pour la justice : qu'elle reste à sa place, étant entendu que sa place n'est pas de mettre au jour la responsabilité pénale des élus et ministres - le président n'ayant à cet égard pas répugné à donner son avis, une fois de plus, sur une affaire judiciaire en cours ; que la justice se concentre dans le champ pénal sur les contentieux les plus complexes selon le modèle américain du procès chose des parties, tandis que la masse des autres affaires pourra être traitée de manière automatisée ; que la place du juge dans la régulation des rapports sociaux recule au profit d'autres modes de règlement payant des conflits ; que les justiciables contribuent financièrement au fonctionnement de la justice...

Les citoyens... non, la doctrine en marche.

Sur la tendance de fond programmatique qui se dessine à travers les thèmes de la consultation, les membres du « comité indépendant » n'auront même pas été associés. Ils découvrent comme chacun le contenu des questionnaires, et leur lettre de mission ne leur a pas encore été remise. Comment pourront-ils ainsi mener ces travaux orientés à partir des seules préoccupations et buts de la majorité en place ?

L'histoire bégaye.

Le gouvernement a déjà organisé sous cette même mandature, en 2018, une grande consultation appelée « *chantiers de la Justice* », en réalité des questionnaires très orientés adressés par la chancellerie aux juridictions avec un délai de réponse d'un mois, accouchant d'une loi, celle du 23 mars 2019, correspondant en tout point aux visées initiales du ministère, malgré la contestation unanime des organisations représentatives des personnels de greffe, avocats et magistrats, associations de défense des droits humains : les manifestations dans la rue avaient alors été massives pour exiger qu'on redonne à la justice les moyens budgétaires et procéduraux lui permettant de remplir son office en étant accessible et humaine.

Dans le magma informe et gestionnaire que constituait cette réforme, le chantier « simplification de la procédure pénale » s'était heurté de plein fouet à la censure du Conseil constitutionnel rappelant qu'une règle de procédure correspond à la protection d'un droit : cela n'empêche pas le président de la République de faire l'annonce d'un nouveau grand soir de la procédure pénale au sortir du Beauvau de la sécurité, en affirmant qu'il est simple et évident de se débarrasser d'une masse de paperasserie inutile - tout en osant ensuite - à la presque fin de son discours d'hier - brandir le drapeau de l'Etat de droit.

Le diagnostic sur la justice est posé depuis longtemps, par les professionnels de justice eux-mêmes, qui sont chaque jour au contact des justiciables, par les associations de la société civile et institutions indépendantes qui analysent le fonctionnement de la justice. Le constat est simple : aucune réforme ne peut prospérer sans le préalable d'une remise à niveau substantielle des moyens donnés à la justice pour fonctionner. Quels conflits, dysfonctionnements, ratés, sans parler des délais, ne trouveraient pas leur résolution si les magistrats et fonctionnaires de greffe étaient suffisamment nombreux, non seulement pour rendre leur décision après avoir pris le temps d'écouter les justiciables et d'étudier les évolutions du droit après en avoir délibéré de manière collégiale, mais aussi pour prendre le temps d'échanger de manière fluide avec les autres professionnels et partenaires qui concourent à la justice, ou même, plus largement, d'expliquer le fonctionnement de la justice aux citoyens? En un mot, pour retrouver le sens premier de leurs fonctions.

Indépendance de la justice, équité de la procédure, accessibilité et humanité de la justice, place institutionnelle de la justice, office du juge, égalité devant la justice, défense des libertés individuelles... Le Syndicat de la magistrature n'élude pas la nécessité de réformer la justice non pas par petits bouts, tous les trois mois au rythme de faits divers, mais au terme d'un véritable travail collectif et a déjà écrit, comme de nombreuses autres organisations, sur tous ces sujets. Avant cette journée d'ouverture, nous n'espérions pas d'un pouvoir qui a choisi depuis cinq ans la communication comme mode de gouvernement, la déconnexion du réel, et la fausse consultation comme vernis démocratique, qu'il apporte une réponse débattue en commun en quatre mois à tous ces sujets. La présentation des états généraux vient malheureusement conforter cette analyse jusqu'au grotesque.